

N° 2023-185

## OBJET :

Choix du lieu pour la réunion du  
conseil communautaire du  
14 novembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 3 octobre, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Haut-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Essert-Romand, sous la présidence de Monsieur Fabien TROMBERT.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 30

Date de convocation du conseil communautaire : 27 septembre 2023

Présents :

Mmes MARULLAZ Aube, ANTHONIOZ-TAVERNIER Élisabeth, COTTET Sophie, MARTEL Mireille, TRABICHET Yannick et GREMAT Maryse.  
MM. TROMBERT Fabien, VINET Philippe, MUTILLOD Christophe, VUAGNOUX Jean-Louis, REY Emmanuel, DENNÉ Jean-Claude, MUFFAT Michel, DEGENEVE Alain, VUATTOUX Rémy, MUFFAT Jean-François, MENOUD Jean-François, HAUTE-VILLE Laurent, MORAND Jean-Claude et LOMBARD Gérard.

## Résultat du vote :

votants : .....23  
pour : .....23  
contre : .....00  
abstention : .....00

Procurations ont été données :

- par Célia BERNAZ à Jean-Louis VUAGNOUX,
- par Jean-Marc GIROD à Yannick TRABICHET,
- par Manuelle BUET à Fabien TROMBERT.

Monsieur Gérard LOMBARD a été élu secrétaire de séance.

*Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.5211-11,*

*Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,*

*Considérant que le siège administratif de la CCHC ne dispose pas d'une salle de réunion suffisamment grande pour accueillir l'ensemble des conseillers communautaire,*

*Considérant que le conseil communautaire peut se réunir dans un autre lieu à condition que ce dernier se situe sur le territoire d'une de ses communes membres, qu'il permette l'accueil du public dans de bonnes conditions et que les élus en aient été informés,*

*Considérant la proposition de la commune de Seytroux de mettre à disposition sa salle d'animation pour la prochaine réunion du conseil communautaire prévue le 14 novembre 2023,*

Monsieur le Président propose aux membres du conseil communautaire de tenir la réunion du 14 novembre 2023 à la salle d'animation de Seytroux.

## Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- à l'unanimité,
- autorise le déroulement de la séance du conseil communautaire du 14 novembre 2023 à la salle d'animation de Seytroux,
- charge Monsieur le Président des différentes formalités à accomplir.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS  
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

Reçu en Préfecture

Le : .....

Publié ou notifié

Le : .....

Le Président  
Fabien TROMBERT



Le secrétaire de séance  
Gérald LOMBARD

